



AVIS DE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES DU BARREAU

PÉRIODE POSSIBLE POUR RÉALISER LE STAGE

Entre janvier 2020 et décembre 2021

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Des stages de l'École du Barreau sont disponibles partout au Québec.

AVANTAGES

En plus de vivre un stage stimulant dans un environnement dynamique et unique, s'ajoute la possibilité d'obtenir un emploi de procureure ou de procureur aux poursuites criminelles et pénales à la fin du stage.

■ Mission

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes.

■ Contexte

Le DPCP est un organisme créé en 2007, par l'adoption de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Pour réaliser sa mission, il compte sur l'expertise de plus de 1 200 employés répartis dans 48 points de service permanents qui couvrent l'ensemble du Québec.

■ Attributions

Sous la supervision d'une procureure ou d'un procureur, la personne qui effectue son stage examine les procédures et les documents se rapportant aux actes criminels ou aux infractions commis à l'encontre du *Code criminel* et des lois provinciales ou fédérales applicables au Québec.

Elle agit et plaide également devant les tribunaux de première instance.

Finalement, elle effectue des recherches et voit à la rédaction d'opinions juridiques.

■ Condition d'admission

Avoir réussi l'examen de l'École du Barreau au moment de l'entrée en fonction.



■ Sélection

La sélection des candidats se fait sur étude du dossier.

La Maîtrise en pratique du droit criminel et pénal (LL. M. crim.) constitue un atout.

Les personnes dont la candidature aura été sélectionnée seront ensuite convoquées à une entrevue.

Les personnes retenues devront donner leur autorisation pour une vérification d'habilitation sécuritaire.

À noter que les candidatures seront considérées dès la date de réception du dossier de candidature.

■ Rémunération

Le taux de traitement est déterminé en fonction du niveau d'études et du nombre d'années postsecondaires complétées dans un programme d'études pertinent aux tâches de l'emploi de stagiaire.

■ Inscription

Toute personne désirant poser sa candidature doit transmettre par courriel **au plus tard le 13 mars 2020**, les documents suivants :

- Le formulaire *Offre de service* dûment rempli et signé. Ce formulaire est disponible sur le site Internet du DPCP à l'adresse www.dpcp.gouv.qc.ca dans la section *Carrière*. Il est important de compléter l'ensemble des sections ;
- Une copie du relevé de notes universitaires incluant la moyenne générale ;
- Une copie du relevé de notes de l'École du Barreau, dès que disponible ;
- Une lettre de motivation exposant les motifs qui vous motivent à faire votre stage au DPCP.

Une candidature ne respectant pas toutes les modalités d'inscription sera rejetée. Une candidature peut également être rejetée à toutes les étapes du processus ainsi qu'à la suite des résultats de la vérification d'habilitation sécuritaire.

INFORMATION

Madame Christine Tremblay
Direction des ressources humaines
Volet recrutement des procureurs

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Complexe Jules-Dallaire, tour 1,
bureau 500
2828, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 0B9
Téléphone : 418 643-9059, poste 20293
Courriel : recrutement@dpcp.gouv.qc.ca

Visitez le dpcp.gouv.qc.ca et nos réseaux sociaux !

